LETTRE DE ROME

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Surgie grâce au courage et à la ténacité de ses fils, disait ce message, la nouvelle Pologne, comme l'Italie fasciste, a été construite par la volonté d'une jeune génération de soldats. Aux anciens liens de civilisation qui unissent nos deux peuples, s'est ajouté en ces années le lien de cette communauté idéale qui donne à l'amitié de nos deux pays, avec l'harmonie de leurs intérêts politiques, une base permanente et réelle. »

A la même époque, M. Gayda, interprète officieux du Palais Chigi, écrivait, à propos des relations italo-polonaises :

« Lorsque l'amitié n'est pas rhétorique mais sentie comme un fait naturel qui découle d'affinités spirituelles et d'intérêts communs, outre les longues traditions historiques, l'atmosphère pour l'action politique se crée plus facilement. »

Enfin, ce n'est un secret pour personne que l'Italie a toujours considéré la Pologne comme une des pierres essentielles du barrage qu'elle rêvait de dresser du nord au sud de l'Europe tant contre le péril bolchevique que contre l'hégémonie germanique dont, naguère, elle percevait nettement la menace. N'est-ce point pour cela que, dès le mois de septembre dernier, alors que s'aggravait la crise qui devait aboutir à la Conférence de Munich, M. Mussolini, jouant habilement un double jeu, profitait de l'occasion qui lui était offerte par le démembrement de la Tchécoslovaquie, auquel il ne pouvait pas s'opposer, pour travailler à la réalisation de cette frontière commune entre la Pologne et la Hongrie qui lui permettait de perfectionner son barrage ? L'on peut donc dire que, sans être lié avec Varsovie par des liens aussi étroits que ceux qui le rendent en quelque sorte prisonnier de Berlin, le gouvernement italien attache une grande importance à son amitié traditionnelle avec la Pologne. Il est même certain qu'il ne veut pas abandonner cette carte essentielle de son jeu qui lui permet, tout en ayant perdu en Europe centrale des positions capitales, de jouer encore un rôle important en Europe centre-orientale et en Europe tout court.

On comprend donc la préoccupation de l'Italie en présence de l'aggravation du conflit polono-allemand.

Quelle peut être maintenant la politique du gouvernement fasciste qui sait que ce conflit peut conduire à des complications d'une extrême gravité si, comme cela paraît probable, le gouvernement allemand maintient ses revendications et si, comme il le proclame avec raison, le gouvernement polonais refuse de céder ? Il est certain que, tandis que sa presse s'efforce de rendre compte avec une certaine objectivité du différend germano-polonais, le gouvernement italien, par la voie des chancelleries, travaille à apaiser le conflit et qu'il intervient à Berlin comme à Varsovie pour donner ici et là des conseils de modération. Mais, d'un côté comme de l'autre, on semble peu disposé à tenir compte de ces conseils. Le chancelier Hitler peut d'ailleurs répondre à l'Italie qu'il l'a laissé faire et même approuvée lorsqu'elle a décidé de conquérir et d'annexer l'Albanie. Quant au gouvernement polonais, il démontre facilement que les revendications allemandes sur Dantzig et sur le « corridor » polonais constituent une atteinte grave à ses droits imprescriptibles et surtout à sa sécurité.

Le gouvernement italien en est donc réduit à une manœuvre plus large et moins personnelle. C'est ainsi qu'il a pressé M. Gafenco d'appuyer à Varsovie l'œuvre médiatrice de l'Italie et qu'il a sans doute prié les Hongrois d'en faire autant. Mais, jusqu'à nouvel ordre, ses efforts n'ont pas donné grand résultat. Aussi, l'Italie se trouve-t-elle menacée d'être entraînée dans un conflit que pourrait déchaîner d'un jour à l'autre un choc polono-allemand. Or, elle n'y est pas du tout résignée. C'est pourquoi, d'ailleurs, elle résiste aux pressions de l'Allemagne qui semble l'inviter à conclure une alliance militaire. Sans doute, consent-elle à ce que son état-major ait des contacts étroits avec l'état-major allemand; peut-être acceptera-t-elle même de conclure un pacte militaire quelconque. Mais il est à peu près certain que ce pacte sera conçu de telle sorte que l'Italie pourra conserver au moment critique une certaine liberté d'action, de manière à ne pas être obligée de partager absolument tous les risques de la politique allemande.

Il semble aussi de plus en plus évident que l'Italie verrait avec satisfaction se dessiner les chances d'un règlement du différend qui l'oppose à la France depuis que les députés fascistes ont eu la mauvaise idée de revendiquer publiquement la Tunisie. La campagne de revendications contre Djibouti, Suez et Tunis a pour ainsi dire cessé dans les journaux italiens; d'autre part, les personnages qui touchent de près les cercles responsables laissent entendre que l'Italie est prête à une négociation avec la France et que ses revendications seraient beaucoup moins étendues qu'on pourrait le penser; il semble enfin que l'on puisse croire M. Mussolini lorsqu'il proclame qu'il désire ardemment la paix et qu'il ne veut qu'une chose, c'est qu'on laisse l'Italie travailler.

Que signifie cette évolution de l'Italie vers l'apaisement et la conciliation, sinon qu'elle craint de se trouver irrémédiablement engagée dans une guerre provoquée par une subite aggravation du conflit germano-polonais ? Et ne pourrait-on prêter l'oreille aux appels discrets que Rome adresse ainsi à Paris et à Londres ?

Jean MONTSALVAT.

Le discours de M. Beck et le mémorandum de la Pologne au Reich

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La Chambre où a lieu la session de la Diète est bondée. Plus de trente correspondants d'agences et de journaux étrangers qui sont arrivés jeudi à Varsovie ont pris place à côté des journalistes polonais. Des haut-parleurs ont été installés en divers points de la salle.

Dans la loge diplomatique ont pris place M. Léon Noël, ambassadeur de France ; M. Hanke, secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne, représentant l'ambassadeur qui est souffrant, et tous les autres membres du corps diplomatique. On ne remarque aucun représentant de l'ambassade d'Allemagne ni de celle de Madrid.

La séance est ouverte par le président de la Diète, M. Makowiski, qui donne la parole au ministre des affaires étrangères, M. Beck.

Le discours du colonel confirme l'impression qui régnait dans les milieux diplomatiques de Varsovie, ces derniers jours. Ce qui domine dans le discours, c'est la modération de la forme et du contenu. Le colonel Beck non seulement ne ferme pas la porte aux négociations, mais déclare formellement son désir de voir toutes les questions polono-allemandes réglées par la voie contractuelle, sur la base d'engagements réciproques.

Le rejet des propositions allemandes sur la question de Dantzig et sur toute atteinte à l'intégrité territoriale de la Pologne est net, mais il est exprimé dans une forme qui pourra être difficilement interprétée comme provocante.

LE DISCOURS

Voici la traduction française de ce discours :

Je profite de la réunion du Parlement pour combler certaines lacunes qui ont apparu dans mon activité pendant ces derniers mois. Le cours des événements internationaux justifierait, sans doute, de la part du ministre des Affaires étrangères, des interventions plus nombreuses que mon unique exposé devant la commission des Affaires étrangères du Sénat.

Mais, d'autre part, le cours si rapide des événements m'avait justement incité à remettre ma déclaration publique à un moment où les problèmes essentiels de notre politique prendraient une forme plus mûre.

Les conséquences résultant de l'affaiblissement des institutions internationales collectives et de la révision profonde des méthodes de la collaboration entre les Etats, que j'ai du reste plus d'une fois signalées aux Chambres, ont fait naître une série de nouveaux problèmes dans diverses parties du monde.

Les conséquences de ces changements ont atteint, au cours de ces derniers mois les frontières de la République.

Ce que l'on peut dire de plus général à propos de ces phénomènes peut, me semble-t-il, se résumer dans la constatation que les rapports entre les différents Etats ont revêtu un caractère et un aspect plus individuel.

Les normes générales se sont trouvées affaiblies. Il devient de plus en plus fréquent de parler directement d'Etat à Etat.

L'accord avec la Grande-Bretagne...

En ce qui nous concerne, il faut constater que des événements très graves se sont produits. Notre contact avec certains Etats s'est approfondi et est devenu plus facile. Dans d'autres cas, de graves difficultés ont surgi.

En prenant les choses dans l'ordre chronologique, je citerai en première ligne, notre accord avec la Grande-Bretagne.

Après une série de contacts par voie diplomatique, qui avaient pour but de définir le champ et le but de nos relations futures, nous sommes arrivés, à l'occasion de ma visite à Londres, à un accord direct basé sur le principe d'assistance mutuelle, en cas de menace directe ou indirecte de l'indépendane de l'un de nos deux pays.

Vous connaissez, messieurs, la formule de l'accord, d'après la déclaration du premier ministre Chamberlain, en date du 6 avril, déclaration sur le texte de laquelle nous nous sommes mis d'accord et qui doit être considéré comme un accord conclu entre les deux gouvernements.

Je considère de mon devoir d'ajouter que la méthode suivie et la forme des conversations, si complètes, que j'ai eues à Londres, donnent à l'accord en question une valeur toute particulière. Je désire que l'opinion publique polonaise sache que j'ai rencontré, chez les hommes d'Etats anglais, non seulement une compréhension profonde des problèmes généraux de la politique européenne, mais aussi une attitude telle à l'égard de notre pays, que cela m'a permis de discuter avec la plus grande franchise et avec une entière confiance, toutes les questions essentielles, sans aucune réticence et sans laisser subsister aucun doute.

S'il a été possible d'aboutir rapidement à une définition des principes de la collaboration anglo-polonaise, c'est surtout parce que nous avons clairement constaté la concordance des intentions des deux gouvernements en ce qui concerne les grands problèmes européens.

Il est certain que ni l'Angleterre, ni la Pologne ne nourrissent aucune intention agressive à l'égard de qui que ce soit. Mais, d'autre part, elles se tiennent solidement sur le terrain du respect de certains principes d'action fondamentaux dans la vie internationale.

...et avec la France

Les déclarations parallèles des dirigeants de la politique française constatent que Paris et Varsovie sont d'accord pour estimer que l'efficacité d'action de notre accord défensif, non seulement ne peut être affaibli par ces changements dans des conjonctures internationales, mais qu'au contraire, cet accord doit constituer un des éléments essentiels de la structure politique de l'Europe.

La dénonciation par l'Allemagne du pacte germano-polonais

M. le chancelier du Reich allemand a pris prétexte de l'entente polono-anglaise pour déclarer unilatéralement inexistant l'accord que lui-même avait conclu avec nous en 1934.

Avant de passer au stade actuel de la question, permettez-moi, messieurs, de faire un bref résumé historique. Le fait que j'ai eu l'honneur de prendre activement part à la conclusion et à l'exécution de cet accord m'impose l'obligation d'en faire l'analyse.

L'accord de 1934 avait été, en 1934, un événement de grande envergure. Ce fut une tentative d'imprimer à l'histoire des relations entre deux grands peuples, un cours plus favorable, une tentative de se dégager de l'atmosphère malsaine des dissentiments quotidiens et d'intentions hostiles, de s'élever au-dessus des animosités accumulées pendant des siècles et de créer des bases profondes de respect mutuel.

Toute tentative de s'opposer au mal est toujours la plus belle possibilité d'action politique. Dans les moments les plus critiques de ces derniers temps, la politique polonaise a prouvé qu'elle respectait ce principe.

« Nous n'avons aucune raison de porter le deuil de la rupture »

Considérée sous cet angle, Messieurs, la rupture de cet accord n'est pas une chose de peu d'importance. Tout accord ne vaut que ce que valent ses conséquences. Et, du moment que la politique et la façon d'agir d'un pertenaire s'écarte du principe de l'accord, nous n'avons aucune raison de porter le deuil de son affaiblissement ou même de sa disparition.

L'accord polono-allemand de 1934 était un accord de respect mutuel et de bon voisinage et, comme tel, il apportait une contribution utile à la vie de notre Etat, à la vie de l'Allemagne et à la vie de l'Europe entière. Mais il perdit son véritable caractère du moment où il vit se manifester des tendances à l'interpréter, soit dans un sens restrictif de la liberté de notre politique, soit comme motif pour exiger de nous des concessions unilatérales incompatibles avec nos intérêts vitaux.

« Ce n'est ni le caractère, ni le but de l'accord polono-britannique, qui ont déterminé la décision du Reich, mais bien le fait même que l'accord a été conclu »

Passons maintenant à la situation actuelle. Le Reich allemand a accueilli l'entente polono-britannique comme un motif de rupture de l'accord de 1934. Diverses objections d'ordre juridique ont été soulevées du côté allemand.

Je me permets de renvoyer les juristes au texte de notre réponse au mémorandum allemand, qui sera remise aujourd'hui même au gouvernement du Reich.

Je ne voudrais pas attirer trop longtemps votre attention sur les formes diplomatiques de cet événement. Cependant, un de ses aspects se présente sous un jour spécifique. Le gouvernement du Reich, comme il ressort du texte du mémorandum allemand, a pris sa décision en se basant sur les informations de presse, sans étudier l'opinion pas plus du gouvernement britannique que du gouvernement polonais en ce qui concerne le caractère de l'arrangement conclu.

Cependant, cela ne présentait guère de difficulté puisque, aussitôt après mon retour de Londres, je m'étais déclaré disposé à recevoir l'ambassadeur du Reich, qui, jusqu'à ce jour, n'a pas cru devoir profiter de cette occasion.

Pourquoi cette circonstance est-elle importante ? Il est clair, pour qui raisonne simplement, que ce n'est point le caractère, le but, ni même les cadres de l'accord polono-britannique qui ont déterminé la décision, mais bien le fait même que l'accord a été conclu et cela, à son tour, est important, pour juger les intentions de la politique du Reich.

Si, en effet, contrairement à se déclarations précédentes, le gouvernement du Reich a interprété la déclaration de non-agression conclue netre la Pologne et l'Allemagne en 1934, comme inspirée par le désir d'isoler la Pologne et de rendre impossible à notre Etat une collaboration normale et amicale avec les puissances occidentales, cette interprétation, nous l'aurions repoussée toujours nous-mêmes.

Les problèmes germano-polonais

Messieurs, pour se faire une idée exacte de la situation, il convient, avant tout, de se poser la question : « de quoi s'agit-il, en somme ? ».

Sans nous poser cette question et sans lui donner une réponse, nous ne pourrions apprécier comme il convient l'essence des déclarations allemandes sur les problèmes intéressant la Pologne.

J'ai déjà parlé de notre attitude vis-à-vis de l'Occident. Reste le problème de la ville libre de Dantzig, les communications entre le Reich et la Prusse orientale à travers la « voivodie » de Poméranie, ainsi que d'autres sujets soulevés en tant que questions intéressant en commun la Pologne et l'Allemagne. Examinons ces problèmes l'un après l'autre.

Dantzig

« La Pologne ne se laissera pas repousser de la Baltique »

En ce qui concerne Dantzig, je commencerai par quelques observations générales. La ville libre de Dantzig n'a pas été inventée par le traité de Versailles ; elle constitue un phénomène existant depuis bien des siècles, à proprement parler, et, le facteur émotif mis à part, elle est la résultante d'une interpénétration positive d'intérêts polonais et allemands. Les négociants allemands à Dantzig ont assuré le développement et le bien-être de cette ville, grâce au commerce d'outre-mer de la Pologne. Non seulement le développement, mais la raison d'être de cette ville, découlaient du fait qu'elle est située à l'embouchure de l'unique grand fleuve polonais, ce qui était décisif dans le passé et, sur cette voie fluviale, et la voie ferrée principale, elle assure aujourd'hui notre liaison avec la Baltique. C'est là une vérité qu'aucune nouvelle formule ne pourra effacer.

La majorité prédominante de la population de Dantzig est aujourd'hui allemande, mais son existence et son bien-être dépendent du potentiel économique de la Pologne.

Quelles conséquences devons-nous en tirer ? Nous sommes toujours placés et nous plaçons résolument sur le terrain des droits et intérêts de notre commerce maritime et de notre politique maritime à Dantzig.

En recherchant des solutions raisonnables et conciliantes, nous n'avons pas voulu sciemment exercer une pression quelconque sur le libre développement national idéologique et culturel de la majorité allemande dans la ville libre. Je n'allongerai pas mon discours en citant des exemples ; ils sont suffisamment connus de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont approché ce problème.

Mais au moment où, après tant de déclarations d'hommes d'Etat allemands qui respectaient notre attitude et exprimaient l'opinion que « cette ville de province ne serait pas l'objet d'un litige entre la Pologne et l'Allemagne », j'apprends qu'on exige l'annexion de Dantzig au Reich ; du moment où notre proposition faite le 26 mars de garantir en commun l'existence et les droits de la ville libre reste sans réponse et qu'au contraire, j'apprends ensuite qu'elle a été reconnue comme un refus de négocier, je suis bien obligé de me demander de quoi il s'agit en réalité.

Les libertés de la population allemande de Dantzig ne sont pas menacées. Fait-on du prestige ou bien a-t-on dessein de repousser la Pologne de la Baltique ?

Or, la Pologne ne se laissera pas repousser de la Baltique.

Les communications à travers le « corridor »

« Nous n'avons aucun motif de restreindre notre souveraineté sur notre territoire »

Les mêmes considérations s'appliquent aux communications à travers notre Voivodie de Poméranie. J'insiste sur ces mots de « Voivodie de Poméranie », car le terme « corridor » est une invention artificielle puisqu'il s'agit d'une province de tout temps polonaise, n'ayant qu'un pourcentage infime de colons allemands.

Nous avons accordé au Reich allemand toutes les facilités pour les communications ferroviaires. Nous avons permis aux citoyens de cet Etat de passer du Reich en Prusse orientale, sans être soumis aux formalités de douane ou de passeport. Nous avons proposé d'étudier des facilités analogues pour le trafic automobile. Et ici, on voit réapparaître la question : De quoi vraiment s'agit-il ?

Nous n'avons aucun intérêt à gêner les citoyens allemands dans leurs communications avec leurs provinces de l'Est, nous n'avons toutefois aucun motif de restreindre notre souveraineté sur notre propre territoire.

« L'Allemagne réclame de nous des concessions unilatérales. Un Etat qui se respecte ne fait pas de concessions unilatérales. »

En ce qui concerne la première et la seconde question, c'est-à-dire celles de l'avenir de Dantzig et de la communication par la Poméranie, il s'agit toujours de concessions unilatérales que le gouvernement allemand semble nous réclamer. Un Etat qui se respecte ne fait point de concessions unilatérales. Où est donc cette réciprocité ? Les propositions allemandes manquent de clarté à cet égard.

M. le chancelier du Reich a parlé dans son discours d'un triple condominium en Slovaquie. Je suis forcé de déclarer que j'ai entendu cette proposition pour la première fois dans le discours de M. le chancelier, le 28 avril.

Au cours de certaines conversations précédentes, on s'était borné à des allusions concernant la possibilité de discuter la question de la Slovaquie au cas où interviendrait un accord général.

Nous n'avons pas cherché à approfondir ces sortes de conversations, n'ayant pas l'habitude de faire des intérêts d'autrui un objet de marchandage.

Pareillement, la proposition de prolonger le pacte de non-agression pour vingt-cinq ans ne nous a été présentée sous aucune forme concrète dans les dernières conversations.

A ce propos également, des allusions non officielles ont été faites, provenant, il est vrai, d'éminents représentants du gouvernement allemand.

Mais, Messieurs, dans ces conversations il y eut aussi d'autres allusions allant beaucoup plus loin que les sujets traités.

Je me réserve le droit, en cas de besoin, de revenir sur cette question.

Dans son discours, M. le chancelier du Reich propose comme concession de sa part de reconnaître et d'accepter définitivement les frontières existant entre la Pologne et l'Allemagne.

Je dois constater qu'il s'agirait ici de reconnaître « de jure » et « de facto » notre propriété incontestable.

Donc il en résulte que cette proposition ne peut non plus modifier ma thèse que les demandes allemandes dans la question de Dantzig et de l'autostrade restent unilatérales.

« Il n'y a qu'une chose dans la vie des hommes et des Etats qui soit sans prix, c'est l'honneur»

A la lumière de ces considérations, vous attendez de moi, Messieurs, et avec raison, une réponse au dernier passage du mémorandum allemand qui dit : « Si le gouvernement polonais attachait de l'importance à ce que les relations polono-allemandes soient de nouveau réglées contractuellement, le gouvernement allemand y est disposé ».

Il me semble que quant au fond j'ai défini notre attitude.

Voici un résumé pour la clarté de l'exposé : le motif de la conclusion d'un tel accord serait « la paix », mot que le chancelier du Reich a cité avec insistance dans son discours. La paix est, à coup sûr, le but des efforts ardus et intenses de la diplomatie polonaise. Deux conditions doivent être remplies pour que ce mot prenne toute sa valeur réelle : 1° Des intentions pacifiques; 2° des méthodes d'action pacifiques.

Si, dans ses rapports avec notre pays, le gouvernement du Reich se laisse guider par ces deux principes, toute conversation respectant naturellement les principes que je viens d'exposer, est possible, et si donc une telle conversation était engagée, le gouvernement polonais, selon son habitude, traiterait la question d'une manière objective, tenant compte de l'expérience des derniers temps, sans refuser sa meilleure volonté.

La paix est une chose précieuse et désirée, notre génération ensanglantée par la guerre mérite assurément une période de paix, mais la paix, comme presque toutes les choses de ce monde, a un prix élevé, mais toutefois mesurable. Pour nous, Polonais, la notion d'une paix à tout prix n'existe pas. Il n'y a qu'une chose dans la vie des hommes, des peuples et des Etats qui soit sans prix, cette chose, c'est l'honneur.

L'accueil de la Diète

Le discours de M. Beck a été interrompu à plusieurs reprises par des applaudissements frénétiques de l'assemblée. En particulier, les passages consacrés à l'accord polono-britannique et à l'alliance française ont été chaleureusement applaudis. Tous les passages dans lesquels le colonel Beck a souligné les droits de la Pologne à Dantzig et à l'accès à la mer ont été, eux aussi, salués par les cris d'enthousiasme du public et des députés présents.

Le passage du discours dans lequel M. Beck disait que la Pologne ne porterait pas le deuil de la dénonciation unilatérale par l'Allemagne du pacte de 1934 a été salué par des rires et des applaudissements.

La presse polonaise exprime unanimement sa satisfaction

Varsovie, 5 mai. — Dans les milieux diplomatiques de Varsovie, le discours de M. Beck a fait, en général, une bonne impression. On souligne sa forme habile et sa grande fermeté.

La presse polonaise de l'après-midi ainsi que les éditions spéciales qui ont été publiées tout de suite après le discours expriment une satisfaction unanime au sujet des déclarations de M. Beck.

Un premier commentaire est donné par l'agence officieuse « Iskra » qui dit notamment :

« Le discours du dirigeant de notre politique extérieure, ne ferme pas la porte à des efforts pour maintenir la paix : Ces efforts ne peuvent évidemment pas être entrepris sur la base des propositions du Reich mais sur les principes indiqués par M. Beck. C'est à la Pologne de juger du moment où il sera opportun de commencer des négociations.

Les réactions à l'étranger

A Londres, on estime qu'il appartient à M Hitler d'ouvrir les pourparlers

Londres, 5 mai. — Le discours de M. Beck a été bien accueilli à Londres.

On souligne maintenant qu'il appartient au chancelier Hitler d'ouvrir dans une dignité et un désir de paix réciproques, les pourparlers que souhaite M. Beck en vue de donner à Dantzig un statut qui sauvegarde à la fois les droits de la population allemande et le libre développement de l'économie polonaise à travers le port.

A Rome, on est d'avis que les ponts ne sont pas coupés entre Berlin et Varsovie

Rome, 5 mai. — Le discours de M. Beck n'a encore suscité aucune réaction dans les sphères dirigeantes italiennes, qui attendent visiblement avant de se prononcer le texte officiel des déclarations de l'homme d'Etat polonais.

Cependant, la première impression ne semble pas défavorable.

On relève la modération du ton et du langage et le fait surtout que M. Beck n'a pas posé de nouvelles revendications, contrairement à ce que pouvait laisser supposer la campagne menée par la presse polonaise.

En bref, on considère que le discours du chef de la diplomatie polonaise n'a pas coupé les ponts entre Varsovie et Berlin et qu'il a laissé la parole au chancelier Hitler.

A Berlin, les milieux diplomatiques affirment que l'affaire polonaise suivra son cours suivant le plan allemand

Berlin, 5 mai. — On feint dans les milieux diplomatiques allemands d'ignorer les termes du discours de M. Beck en affirmant que l'affaire suivra son cours suivant le plan ordonné par l'Allemagne. « Les ressources financières et nerveuses de la Pologne ont de strictes limites, affirme-t-on, et elles seront bientôt atteintes ».

Certains — ce sont les moins nombreux — souhaitent une action rapide contre un pays « qui veut jouer à la grande puissance et se permet d'ignorer les propositions généreuses du Reich ».

On ignore toujours, en tout cas, quelle sera la décision du Führer dans le conflit avec la Pologne, mais on incline à croire que la méthode d'usure nerveuse et morale ne sera pas abandonnée.

Le premier commentaire du discours revêt la forme d'une information destinée à l'étranger, qui reprend le thème du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, un peu abandonnée ces derniers temps.

L'affirmation que l'accord germano-polonais n'imposait aucune limitation à la politique polonaise a aussi surpris, cet accord étant une convention d'amitié selon laquelle les partenaires devaient se sentir limités dans leur liberté de se joindre à des combinaisons de tiers comportant une tendance hostile à l'autre signataire. Quant à l'affirmation de l'orateur qu'il n'aurait pas connu officiellement les propositions allemandes dans leur ampleur, elle permettrait, dit-on, de se demander si Varsovie n'a pas négligé d'informer à temps et suffisamment l'Angleterre sur le contenu de ces propositions.

LE MÉMORANDUM DE LA POLOGNE AU REICH

Varsovie, 5 mai. — Voici les principaux passages du mémorandum du gouvernement polonais en réponse à celui que le gouvernement allemand a fait remettre à Varsovie le 26 avril:

Comme il ressort du texte de la déclaration polono-allemande du 26 janvier 1934, ainsi que du développement des négociations qui ont précédé sa conclusion, cette déclaration avait pour but de poser de nouvelles bases à la structure des relations mutuelles entre les deux pays. Elle s'appuyait sur les deux principes suivants: a) Renonciation à l'emploi de la force dans les relations de la Pologne de l'Allemagne; b) Règlement à l'amiable, par des négociations libres, des questions litigieuses qui pouvaient surgir dans les relations entre les deux Etats.

Depuis plusieurs années, le gouvernement polonais donnait à entendre au gouvernement allemand qu'il y avait lieu de procéder à des conversations sincères au sujet de Dantzig. Toutefois, le gouvernement allemand avait tendance à s'y soustraire et se bornait à constater que les relations germano-polonaises ne devaient pas rencontrer de difficultés du fait des problèmes dantzicois. Ce qui plus est, le gouvernement allemand avait, à plusieurs reprises, donné des assurances au gouvernement polonais au sujet de la ville libre de Dantzig.

C'est seulement après les événements de septembre 1938 que le gouvernement allemand avait fait à la Pologne la suggestion de procéder à des conversations au sujet du changement de situation à Dantzig et au sujet des voies de transit entre le Reich et la Prusse Orientale.

Le gouvernement polonais formula par écrit, le 26 mars dernier, son point de vue de la façon suivante, soulignant notamment qu'il attachait une pleine importance au maintien des bonnes relations de voisinage entre la Pologne et le Reich:

a) Le gouvernement polonais proposerait une garantie commune polono-allemande de l'existence de la ville libre de Dantzig dont le régime serait fondé, d'une part, sur une liberté complète de la vie intérieure de la population locale et, d'autre part, sur le respect des droits et intérêts de la Pologne.

b) Le gouvernement polonais était disposé à étudier avec le gouvernement allemand tous les moyens ultérieurs susceptibles de simplifier et de faciliter, au point de vue technique, le transit ferroviaire et routier des personnes se rendant du territoire du Reich en Prusse orientale.

Le gouvernement polonais n'a point reçu de réponse formelle pendant tout un mois. C'est seulement le 28 avril qu'il apprit par un discours du chancelier du Reich, ainsi que par le mémorandum du gouvernement allemand, que le seul fait de l'existence de contre-propositions, au lieu de l'acceptation pure et simple des suggestions faites oralement du côté allemand, était considéré par le Reich comme un refus de négocier.

Il va sans dire que des négociations dans lesquelles un Etat formule des exigences alors que l'autre se voit obligé d'accepter ces dernières sans changements ni réserves ne constituent pas des négociations au sens de la déclaration de 1934, ni ne sauraient être en harmonie avec les intérêts vitaux et la dignité de l'Etat polonais.

Le gouvernement polonais ne saurait suivre le gouvernement allemand dans son interprétation de la déclaration de 1934, qui se réduirait à la renonciation à l'indépendance de la politique étrangère. La politique du Reich, au cours des dernières années, indique nettement que celui-ci ne tirait pas de cette déclaration de telles conclusions pour lui-même. Les obligations acceptées ouvertement pour le Reich envers l'Italie et l'accord germano-slovaque de mars 1939, confirment précisément la première interprétation de l'accord de 1934 en ce qui concerne le Reich.

Le gouvernement polonais repousse comme entièrement infondés, tous les griefs relatifs à la prétendue incompatibilité entre la garantie mutuelle polono-britannique d'avril 1939 et la déclaration polono-allemande de 1934. Cette garantie a un caractère purement défensif et ne menace en rien le Reich, pareillement à l'alliance polono-française, dont la compatibilité avec la déclaration de 1934 a été reconnue par l'Allemagne.

Celle-ci constatait que les deux pays sont décidés à baser leurs relations mutuelles sur les principes énoncés par le pacte de Paris du 27 août 1928.

Le pacte de Paris, qui stipulait la renonciation à la guerre comme élément de politique nationale, tout comme la déclaration de 1934 proclamait une telle renonciation dans les relations bi-latérales polono-allemandes, affirmait exclusivement que « toute puissance signataire qui chercherait désormais à développer ses intérêts nationaux en recourant à la guerre, devrait être privée du bénéfice du présent traité ».

L'Allemagne a accepté ce principe en signant le pacte de Paris et le réaffirma dans la déclaration de 1934, en même temps que les autres principes de ce pacte. Il résulte de ce qui précède, que la déclaration de 1934 cesserait de lier la Pologne au cas où l'Allemagne recourrait à la guerre en violation du pacte de Paris.

Les obligations de la Pologne résultant de l'accord polono-britannique seraient applicables, en cas d'une action de l'Allemagne qui menacerait l'indépendance de la Grande-Bretagne et, par conséquent, au cas où la déclaration de 1934 et le pacte de Paris cesseraient de lier la Pologne à l'égard de l'Allemagne.

Bien que le gouvernement polonais ne partage pas l'opinion du gouvernement allemand, d'après laquelle l'accord de 1934 aurait été transgressé par la Pologne, il serait néanmoins prêt, au cas où le gouvernement allemand attacherait du prix à ce que les relations polono-allemandes soient de nouveau réglées contractuellement sur la base du bon voisinage, à accepter des suggestions de ce genre sous la réserve des observations de principe énoncées plus haut dans le présent mémorandum.

DERNIÈRE HEURE

L'examen de la situation internationale fera l'objet principal de la discussion au Conseil des ministres d'aujourd'hui

M. Daladier fera jeudi une déclaration à la Chambre et un débat s'instaurerait ensuite sur la politique étrangère

Paris, 5 mai. — Le Conseil des ministres de samedi aura pour objet principal l'examen de la situation internationale.

MM. Daladier et Bonnet feront part à leurs collègues des réactions provoquées par le discours du colonel Beck dans les diverses capitales européennes.

Le Conseil aura connaissance ensuite de la teneur de la réponse du gouvernement polonais au mémorandum allemand. Vraisemblablement, M. Bonnet mettra ses collègues au courant des premiers renseignements parvenus à Paris sur la signification que l'on peut donner au remplacement de M. Litvinov par M. Molotov.

Le Conseil entendra ensuite la déclaration que M. Daladier doit faire jeudi prochain à la tribune de la Chambre sur la position de la France en face des problèmes internationaux et dont il a indiqué jeudi soir les grandes lignes.

La politique de vigilance et de fermeté du gouvernement a recueilli, comme l'a souligné jeudi M. Daladier, l'approbation sans réserve de la grande majorité du pays.

Pour répondre au vœu exprimé par plusieurs chefs de partis politiques et permettre à la Chambre de prendre ses responsabilités, M. Daladier ne s'opposerait pas à un débat sur la politique étrangère, pourvu qu'il fût bref et donc « organisé ».

Le Conseil entendra ensuite M. Paul Reynaud sur les premiers résultats et les répercussions produites par les récents décrets-lois.

En bref, programme chargé, surtout si M. A. Sarraut, comme on le pense, met ses collègues au courant des impressions ramenées de sa récente tournée d'inspection dans les camps de réfugiés espagnols du Midi.

LE RENFORCEMENT DU PACTE ANTIKOMINTERN

La position du Japon

Tokio, 5 mai. — Au cours d'entretiens qu'il a eus avec les ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne, M. Arita, ministre des affaires étrangères, leur a remis un document exposant le projet japonais de compromis relatif au renforcement du pacte antikomintern.

Selon les milieux bien informés de la capitale, ce document formulerait sous une forme concrète la position japonaise, le Japon n'acceptant de prendre d'engagements militaires que pour sa défense contre l'U.R.S.S. en Extrême-Orient. Pour l'Europe, tout en évitant de prendre une position précise, le Japon se garderait de toute manifestation pouvant affaiblir le pacte antikomintern, le gouvernement de Tokio ne paraissant pas avoir l'intention de relâcher les liens qui l'unissent aux dictatures pour rechercher l'appui des démocraties.

Revue du marché de New-York

New-York, 5 mai. — L'impression favorable causée par le discours du colonel Beck a été plus qu'enrayée par les effets fâcheux de la grève dans les charbonnages. Les affaires étaient restreintes, portant seulement sur 330.000 parts.

Voici quelques cours de clôture : Anaconda, 23 3/4; Canadian Pacific, 3 3/4; Général Electric, 34 3/8; Général Motors, 44 1/8; Radio Corporation, 6 3/8; Standard Oil New-Jersey, 46; U.S. Steel 47.

EN BELGIQUE

Un violent incendie détruit un garage, à Mouscron

Cent mille francs de dégâts

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, vers 22 h. 45, un violent incendie s'est déclaré au garage Bossuyt, rue des Moulins, à Mouscron.

Le feu prit une si rapide extension qu'en peu de temps tout le bâtiment fut complètement détruit, ainsi que les quatre automobiles qui s'y trouvaient.

Les dépendances arrière du café Van Dorpe, ont été sérieusement endommagées, mais grâce à la prompte intervention des pompiers de Mouscron l'incendie n'a pas pris une plus grande extension.

Les dégâts sont évalués à une centaine de mille francs.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 5 mai.

Importations : 21.193 balles; Américain : hausse 4; Brésilien : hausse 4; Egyptien : sakellaridis, baisse 2; upper, baisse 1; giza, baisse 2.

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible ...	9.05	9.08	9.26	9.31
Mai	8.70	8.74	8.53	8.61
Juin	—.—	—.—	8.39	8.46
Juillet	8.40	8.43	8.26	8.31
Août	—.—	—.—	7.79	7.86
Septembre ...	—.—	—.—	7.84	7.91
Octobre	7.83	7.91	7.75	7.82
Novembre ...	—.—	—.—	7.75	7.82
Décembre ...	7.68	7.75	7.58	7.64
Janvier	7.56	7.75	7.56	7.63
Février	—.—	—.—	7.55	7.63
Mars	7.55	7.73	7.55	7.63
Avril	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	7.55	7.73	—.—	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 4.000; aux ports du Pacifique, 3.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 2.000; France et Continent, nulles; Japon et Chine, 2.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres. — Sur Paris, 176,73; sur Bruxelles, 27,505; esc. hors banque, 0 13/16; prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 264 15/16; sur Londres, cab transf., 46818; sur Bruxelles, 1703.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 292; mai, 197-98; juillet, 202-03; septembre, 206-07; novembre, 211; janvier, 202-03; mars, 204-05. — Ventes : 3.000 tonnes.

L'entrée à l'Exposition du Progrès social ne coûtera que 5 francs

L'Exposition du Progrès Social de Lille et de Roubaix attirera, entre le 14 mai et le 15 octobre, une foule innombrable de visiteurs de toutes les régions, à qui des réductions importantes sont consenties par les chemins de fer et les entreprises de transports automobiles.

Il n'est pas exagéré de dire que cette grande manifestation sera l'événement sensationnel de l'année. Jamais, à coup sûr, on n'aura vu, en province, une exposition de cette envergure, qui sera, du reste, le prolongement de l'Exposition des Arts et des Techniques de Paris 1937.

Malgré le gros effort financier qu'a exigé la réalisation de cette Exposition, patronnée, on le sait, par l'Association des Maires du Nord et de l'Est, et les Conseils généraux des quatorze départements de Dunkerque à Belfort, le prix d'entrée à l'Exposition sera modique. Il a été fixé à 5 fr. seulement et un même ticket, valable deux jours, donnera accès indistinctement dans les deux enceintes à Lille et à Roubaix, puisqu'en réalité, il n'y a qu'une seule exposition, le « Centre régional » du Parc Barbieux faisant partie intégrante de cette grande manifestation.

L'administration de l'Exposition a voulu néanmoins favoriser les habitants de Lille et de Roubaix, qui seront les hôtes familiers de l' « Expo 39 ». Aussi vient-elle de créer une carte spéciale qui, pour le prix de 6 fr. seulement, assurera au porteur, en plus de l'entrée à l'Exposition, des réductions dans les restaurants (5 % minimum) et une entrée gratuite au Palais de la Télévision (entrée fixée à 3 fr. en raison des attractions véritablement sensationnelles qui y seront réunies dans un cadre somptueux.

Les porteurs de la carte auront la faculté de renoncer aux avantages qui leur sont offerts et, dans ce cas, cette carte de six francs leur donnera droit à une deuxième entrée gratuite, soit pour eux-mêmes, soit pour une autre personne, dans les enceintes de Lille et de Roubaix.

Cette réduction fort appréciable sera accueillie avec d'autant plus de satisfaction et d'empressement qu'en dehors des avantages réservés aux porteurs de ces cartes aucune autre faveur ne sera accordée aux visiteurs et qu'il n'existera pas — étant donné le prix modique de l'entrée — de carte d'abonnement permanente.

On trouvera cette carte de réduction aux guichets de renseignement de l'Exposition qui existeront en ville, au pavillon des Amis de Lille, à l'Hôtel de Ville de Roubaix, dans certains cafés et dépôts de tabac.